



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E28193

VALABLE JUSQU'AU 28/11/2026

ÉDITÉ LE 06/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1986

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/06/2005
203 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE B339210775

Siret : 339 210 775 00021

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 8000685

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144687585

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144687585

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : SOCIETE GERMAIN HENRI

15 RUE MARIUS BERLIET
ZONE DES BAGEARDES
69380 CHAZAY-D'AZERGUES

Téléphone : 04 78 43 93 19

Fax : 04 78 47 96 35

Portable : 0611760154

Site Internet : www.henrigermain.fr

E-mail : zahira.zaari@ariskan.fr

Responsabilité légale :

HOLDING SG (497 705 558) / GERMAIN SEBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/11/2022
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	08/10/2024
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	22/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.